

Date de la convocation	7 septembre 2023
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

n°D20230914 – 08c

Objet : Acquisition sur la commune de CEPET de deux parcelles section B n° 1009 et section B n° 1104 dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration de CEPET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration de CEPET, l'acquisition de deux parcelles appartenant à la commune de CEPET section B n°1009 et section B n°1104 est nécessaire ;

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de CEPET, lors de sa séance du 30 mai 2023, a décidé de céder les parcelles section B n° 1009 et n° 1104 à Réseau31 moyennant l'euro symbolique ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur ;

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition de 2 parcelles section B n° 1009 et section B n° 1104, libres de toute occupation, situées sur la commune de CEPET, d'une superficie de 8084 m² et de 30 m², moyennant le versement de la somme d'1 €, les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexes : plans et délibération Commune

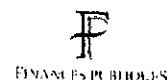


Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le

ID : 031-200023596-20230914-D20230914_08C-DE



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 14/09/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL

SF2204263628

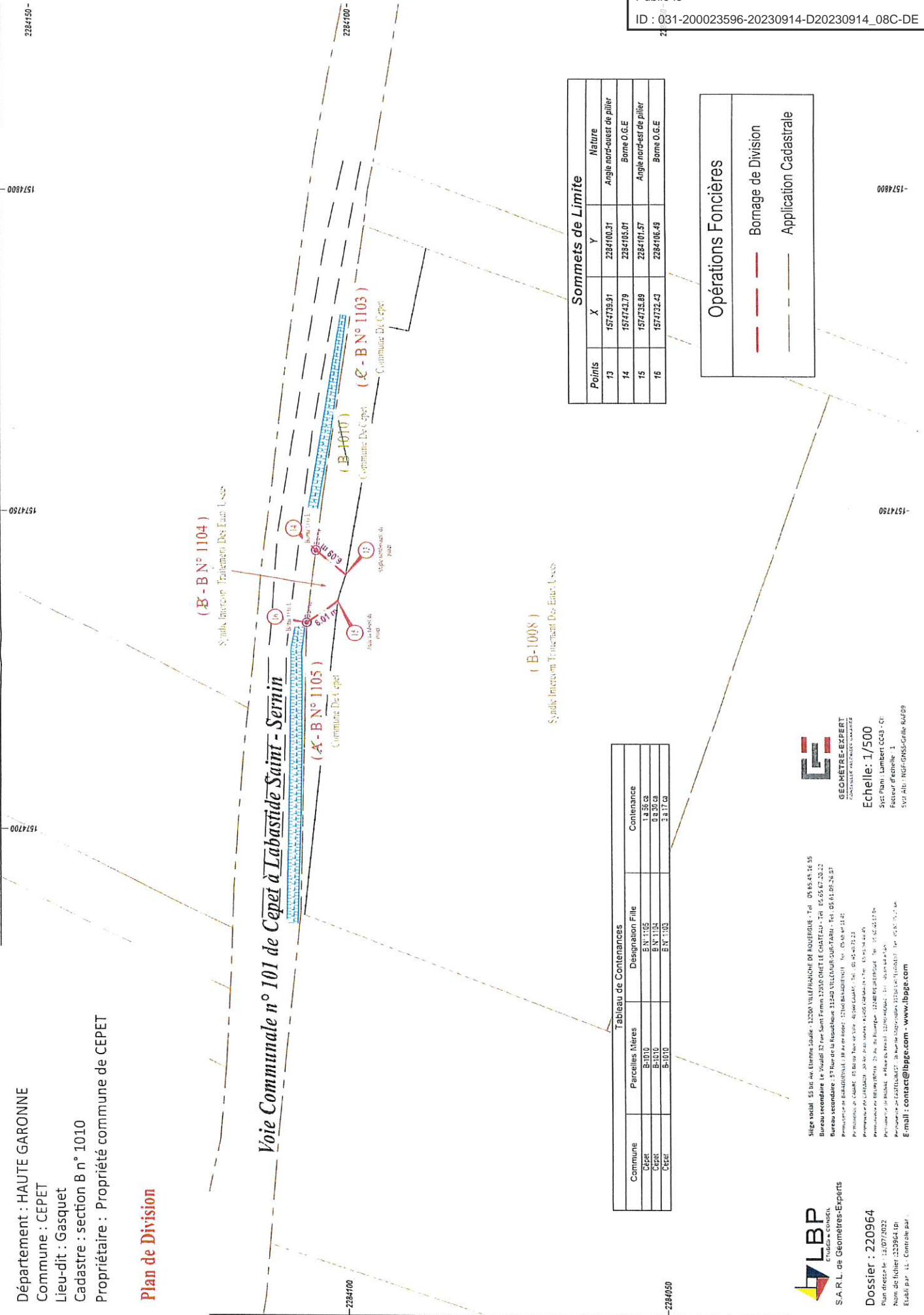
DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 031				Commune : 136			CEPET			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
B	1010			GASQUET	0ha05a03ca		136 0000551	B	1103	0ha03a17ca
							136 0000551	B	1104	0ha00a30ca
							136 0000551	B	1105	0ha01a56ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





Sommets de Limite

Points	X	Y	Nature
13	1574739.91	2284100.31	Angle nord-ouest de pilier
14	1574742.79	2284105.07	Borne O.C.E
15	1574735.89	2284101.57	Angle nord-est de pilier
16	1574732.43	2284106.49	Borne O.G.E

Opérations Foncières

- Bornage de Division
- Application Cadastre

Tableau de Contenance

Commune	Parcelles Mètres	Designation File	Contenance
Cepet	B-1010	B-N°1105	13.53 CB
Cepet	B-1010	B-N°1104	93.39 CB
Cepet	B-1010	B-N°1103	28.17 CB

Département : HAUTE GARONNE
 Commune : CEPET
 Lieu-dit : Gasquet
 Cadastre : section B n° 1010
 Propriétaire : Propriété commune de CEPET

Plan de Division

Voie Communale n° 101 de Cepet à Labastide Saint-Sernin

LBP
 ETUDES & CONSEIL
 S.A.R.L. des Géomètres-Experts

Dossier : 220964
 Plan dressé le : 12/07/2022
 Nom de fichier : 220964 LP
 Etudié par : LL - Contrôle par :

GEOMETRE-EXPERT
 GEOMETRE-EXPERT
 GEOMETRE-EXPERT
 GEOMETRE-EXPERT

Echelle: 1/500
 Système Plan Lambert CC53 - CH
 Niveau d'altitude : 1
 Syst Alt: NAD1983-Grille BGD9

Siège social : 55 bis, Av. Etienne Saadié - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - Tél. 05 65 45 56 85
 Bureau secondaire : Le Moulin 22 rue Saint Ferrin 12030 ORTET DE CHATEAU - Tél. 05 65 67 20 22
 Bureau secondaire : 57 Rue de la République 31140 VILLEROUX-CAHILLAC - Tél. 05 61 09 26 37
 Pénitenciers de Cahillac : 65 bis de l'axe de l'axe - 31140 Cahillac - Tél. 05 61 09 26 37
 Pénitenciers de Labastide : 20 bis, Rue Bourgeois - 12240 LES JARDINS - Tél. 05 65 54 42 43
 Pénitenciers de Blagnac : 25 Av. du Bourgeois - 12240 LES JARDINS - Tél. 05 65 54 42 43
 Pénitenciers de Blagnac : 25 Av. du Bourgeois - 12240 LES JARDINS - Tél. 05 65 54 42 43
 Pénitenciers de Blagnac : 25 Av. du Bourgeois - 12240 LES JARDINS - Tél. 05 65 54 42 43
 Email : contact@lbpe.com - www.lbpe.com

1574800
 1574750
 1574700

2284150 -

1574800

1574750

1574700

2284100

2284050

1574800

1574750

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	12	15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CEPET

N°20230403



Date de la convocation: 16 mai 2023

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vente parcelle Section B 1009 et une partie Section B 1010 (parcelle 1104)

Séance du 30 mai 2023
à 20 H 00

L'an deux mille vingt trois, le trente mai à 20 h 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Colette SOLOMIAK, Maire.

Etaiènt présents : MME SOLOMIAK - M. BIGARAN - MME BONNET - M. FOUGERAY - MME DUBOUX - MME GONCALVES- MME LADOUX - MME DUVERGER - M. CROS - M. HENEIN - M. BORRULL - M. KARAGOZIAN

Etaiènt absents avec procuration : MME DELVINGT (procuration MME SOLOMIAK) - MME FAU (procuration MME LADOUX) - M. JAUZION (procuration M. HENEIN)

Etaiènt absents : M. ALIBEU- MME CALMONT - MME ROUYER - M. TIRLOY

Monsieur BORRULL a été nommé secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de céder la parcelle section B 1009 et 30m2 de la parcelle section B 1010 (parcelle 1104).

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles. Vu l'article L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant le bien immobilier sis lieu-dit GASQUET est propriété de la commune de CEPET, Considérant que les communes sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant l'avis du Service des Domaines du 07/04/2023 estimant la valeur vénale dudit bien à hauteur de 7000€ en tenant compte de la description suivante : « deux parcelles de terres situées en zone agricole de Cépet ».

Madame le Maire expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition de vente du terrain au prix de 1€ à Réseau 31 pour permettre une extension de la station d'épuration (mission d'intérêt général). En effet, Réseau 31 assume des missions de service public qui servent l'intérêt des habitants de la commune.

Le conseil municipal est donc appelé à donner son avis sur la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la cession de la propriété immobilière sise lieu-dit Gasquet Section B 1009 et 30m2 de la section B 1010 (parcelle 1104).

- FIXE le prix de vente à 1€ dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et au vu des caractéristiques énoncées ci-dessus.

- DIT que l'acquéreur est Réseau 31

- DIT que l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

- DIT que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire

- AUTORISE Madame le Maire à intervenir, à signer tout acte notarié, ainsi que tout document afférant à cette vente.

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication.
Fait et délibéré en séance du 30/05/2023
Au registre sont les signatures

Le Maire, Colette SOLOMIAK



A

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le



ID : 031-200023596-20230914-D20230914_08C-DE